

Direction des transports  
et de la protection du public

Le .....

**BULLETIN DE SORTIE**  
**d'un conducteur de taxi**

Le titulaire de l'autorisation de stationnement n° ..... soussigné,

Nom .....

Adresse complète .....

Déclare que le conducteur de taxi désigné ci-dessous :

Nom.....

Prénom(s).....

Numéro de carte professionnelle.....

Adresse complète.....

**a quitté son service le.....**

*Signature du titulaire de l'autorisation*

---

**EXTRAIT DE L'ARRETE INTERPREFECTORAL DU 31 JUILLET 2001**

Art. 9 – Les entrepreneurs doivent déclarer sous 48 heures au service des taxis de la Préfecture de Police tout mouvement de conducteur donnant lieu à la signature ou à la cession d'un contrat de travail ou de location.

Nota. – Cette déclaration ne le dispensera pas de mentionner toute entrée en service ou tout départ du conducteur sur le registre tenu à cet effet.

---

Déposer ce bulletin ou l'adresser sous enveloppe à la Préfecture de Police  
Direction des transports et de la protection du public, Bureau des taxis et transports  
publics  
36 rue des Morillons 75732 PARIS CEDEX 15

ou par mail à l'adresse suivante : [pp-dtpp-sddep-bttp-taxis@interieur.gouv.fr](mailto:pp-dtpp-sddep-bttp-taxis@interieur.gouv.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

Dernière mise à jour janvier 2015